

- Les principaux services que nous offrons au public (par exemple l'aide consulaire aux voyageurs canadiens) demeureront intacts, mais les droits à acquitter seront augmentés.
- Les principaux services que nous offrons aux gens d'affaires demeureront également intacts, mais seront axés sur les besoins des petites et moyennes entreprises, et nous appliquerons de plus en plus le système de recouvrement des frais.
- Nous utiliserons davantage et mieux les technologies de traitement de l'information et de communication, qui nous aideront à réduire les frais administratifs généraux et à rationaliser les opérations.
- Nous allons chercher à conclure avec les gouvernements provinciaux des arrangements coopératifs dans le but de limiter les chevauchements et de rendre les opérations plus rentables, y compris sur des questions comme la colocation de bureaux à l'étranger.
- Les employés touchés par la réduction des effectifs seront traités avec respect. S'ils sont déclarés excédentaires, nous les aiderons à tirer parti des dispositions de la Directive de réaménagement des effectifs, et nous leur prêterons assistance dans la recherche d'une offre d'emploi raisonnable.

Nous avons fait de notre mieux pour vous fournir le plus d'information possible dans le sommaire de notre plan, qui figure dans les pages suivantes. Cependant, certains détails importants restent à éclaircir, notamment l'approbation par les ministres de l'ensemble des mesures finales. Nous partagerons cette information avec vous dès que possible.